

Source de qualité



Synthèse des résultats d'analyses d'eau de 2016

Des analyses de surveillance sont effectuées chaque semaine par l'Agence régionale de santé (ARS) publique sur neuf points du réseau d'eau de Lorient, Lanester et Port-Louis :

- Pour le secteur habituellement desservi par l'usine de Coët er Ver (Blavet) : les prélèvements ont lieu une semaine sur deux au niveau du Cours de Chazelles (CCAS) à Lorient et aux services techniques municipaux de Lanester puis la semaine suivante, au laboratoire de la station d'épuration de Lanester et aux sanitaires de l'espace Nayel à Lorient.
- Pour le secteur normalement desservi par l'usine du Petit Paradis (Scorff) : les prélèvements ont lieu une semaine sur deux à l'Ephad de Kervénanec et au cimetière de Kerentrech puis la semaine suivante rue Bouvet (dispensaire) et aux halles de Merville à Lorient.
- Pour Port-Louis : les prélèvements sont effectués au niveau de la capitainerie sur le port.

Limite et référence de qualité

L'arrêté du 11 janvier 2007 distingue 2 niveaux de conformité pour les eaux potables :

- conformité par rapport à des **limites de qualité** (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 20 paramètres chimiques dont nitrate, pesticides, plomb, cuivre...);
- conformité par rapport à des **références de qualité** sur une liste de 12 paramètres témoins du fonctionnement des installations de productions et distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la saveur, la turbidité...).

Qualité de l'eau 2016

Éléments fournis par l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'année 2016.
La dureté mesure la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau.
1°F(degré français)=4mg/l de calcium
mg/l=milligramme par litre

	Secteur Scorff Lorient hormis centre-ville et port de commerce				Secteur Blavet Lanester et Lorient centre-ville et port de commerce				Port-Louis			
	Nombre de prélèvements		Taux de conformité		Nombre de prélèvements		Taux de conformité		Nombre de prélèvements		Taux de conformité	
Microbiologie	126		100%		114		100%		17		92,3%	
Physico-chimique	126		100%		114		100%		17		100%	
	Min.	Moy.	Max.	Limite de qualité	Min.	Moy.	Max.	Limite de qualité	Min.	Moy.	Max.	Limite de qualité
Dureté (°F)	7,7	10,1	12,5	-	7,9	9,3	11,7	-	22,4	22,7	23,5	-
Nitrates (mg/l)	15,1	21	29	50	15	24	34	50	22	25	28	50
Fluorures (mg/l)	0	0,01	0,04	1,5	0	0	0	1,5	0,00	0,00	0,00	1,5
Pesticides (ug/l)	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1	0,00	0,00	0,00	0,1

Principales caractéristiques physico-chimiques

Références de qualité

Sur Lorient et Lanester, l'ensemble des échantillons prélevés sur l'eau distribuée s'est avéré conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur. Sur Port-Louis, un échantillon prélevé sur l'eau distribuée s'est avéré non conforme aux limites de qualité bactériologique en vigueur.

Scorff : les dépassements de référence de qualité ont concerné la présence de spores et des teneurs en carbone organique total

Blavet : les dépassements de référence de qualité concernent des teneurs en carbone organique total.

Port-Louis : les recherches des éléments plomb, cuivre et nickel n'ont pas révélé de teneurs supérieures aux limites de qualité.

Dureté

Scorff : une dureté de 4,25°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux très peu calcaires.

Blavet : une dureté de 4,15°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux peu calcaires.

Port-Louis : une dureté de 22,03°F classe cette eau en moyenne dans la catégorie des eaux légèrement calcaires.

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (inférieur à 0,5 mg/l). Le fluor joue un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

Des concentrations en pesticides sur l'eau traitée inférieures aux valeurs retenues par les textes.

Nitrates

Des teneurs moyennes de 20,3 mg/l pour le secteur Scorff, de 23,3 mg/l pour le secteur Blavet et de 25 mg/l pour Port Louis, restant inférieures à la valeur limite de 50 mg/l.



à la Source



Tous vos services en un clic !

Souscrire à un abonnement en eau potable pour son nouveau logement, accéder au prélèvement automatique ou à la mensualisation de votre facture de consommation en eau potable... rien de plus simple ! Sur lorient-agglo.bzh (rubrique « Eau et assainissement » / onglet « Vos démarches ») tous les formulaires peuvent être complétés en ligne pour vous simplifier la vie !

Après avoir téléchargé le formulaire qui vous concerne, vous pouvez le compléter en ligne puis l'imprimer, il vous reste alors à finaliser votre dossier en y joignant les pièces à fournir listées sur Internet puis à transmettre le tout par voie de Poste à la Direction eau et assainissement de Lorient Agglomération (adresse ci-dessous). Ça c'est fait !

Il n'y aurait pas une fuite ?

Votre facture est plus élevée que d'habitude ? Et si vous aviez une fuite ? Pour vérifier c'est très simple : si c'est une fuite après compteur, coupez les équipements consommateurs d'eau chez vous (fermer les robinets, pas de chasse d'eau ni de lave-linge ou de lave-vaisselle en route) si le compteur d'eau continue à tourner, il y a sûrement une fuite !

Vous pouvez dans ce cas vous adresser à un plombier professionnel pour faire réparer votre installation.



© H. COHONNER

Pratique

Maison de l'Agglomération - Direction Eau et Assainissement

Esplanade du Péristyle - CS 20001

56314 Lorient Cedex

Accueil à la Maison de l'Agglomération accessible le lundi : 8h30-17h15 (journée continue), du mardi au jeudi : 8h30 à 12h15 et de 13h30 - 17h15 et le vendredi de 8h30 à 16h30 (journée continue).

Numéro vert : 0 800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe)

En dehors des heures d'ouverture du service d'accueil du public, pour une urgence sur votre installation en eau potable, référez-vous au numéro d'astreinte. Pour Lanester, Lorient et Port-Louis : 06 87 27 26 40 (Lorient Agglomération)



Direction eau et assainissement • CS 20001 • 56314 Lorient Cedex

Gestion de la ressource



Chaque goutte compte !

L'eau est un bien précieux, trop souvent considéré comme acquis. Or les ressources de qualité ne sont pas inépuisables, une bonne gestion est cruciale afin de s'assurer de leur préservation.

En 2017, les précipitations et le débit des cours d'eau du Morbihan ont été très inférieurs aux normales de saison. Les prévisions pluviométriques n'ont pas été suffisantes pour recharger efficacement les nappes souterraines sur toute une partie de l'année et ce malgré quelques averses ponctuelles. A la fin juin, le constat était sans appel : avec une pluviométrie très déficitaire, 80 % des réserves souterraines présentaient des niveaux inférieurs aux « normales » saisonnières.

En conséquence, à Port-Louis, la distribution en eau potable effectuée à partir du forage de Pont Ar Roch, a fait l'objet d'un suivi particulier. La production d'eau potable à destination des habitants de Lorient et Lanester est quant à elle assurée à partir de prélèvements effectués prioritairement dans la rivière du Scorff, et secondairement dans le Blavet. En 2017, compte tenu du contexte de sécheresse, pour préserver le débit du Scorff, les prélèvements dans ce cours d'eau ont été limités.

En contrepartie, le Blavet a été davantage sollicité. Pour limiter la pression sur les ressources en eau, la Préfecture a réuni régulièrement un comité sécheresse dans le courant de l'année 2017. C'est ainsi que le département a été déclaré en alerte sécheresse niveau 1 et que des mesures de restriction des usages de l'eau ont été prises. Leur mise en œuvre s'est prolongée jusqu'au début de l'automne (interdiction de laver son véhicule, d'arroser les pelouses entre 8h et 20h, de laver les façades et toitures, etc.).

Sans devenir une préoccupation majeure, cette actualité rappelle à tous les citoyens la nécessité d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de ses consommations. L'eau potable domestique est une denrée précieuse et elle n'est pas accessible à tous : raison de plus pour l'utiliser avec parcimonie !



Modérer nos consommations en eau potable pour limiter les prélèvements sur la ressource

Crédit photo : F. GALIVEL



Le pense-bête pas si bête des économies d'eau Protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

A la maison

- Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides.
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains qui consomment 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau : une chasse d'eau économique consomme 5x moins d'eau



© H. COHONNER

Petite astuce : l'eau de lavage des légumes ou celle que vous faites couler en attendant que l'eau devienne chaude peut utilement avoir un 2^{ème} usage pour l'arrosage des plantes.

Au jardin

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid en hiver mais aussi des fortes chaleurs en été et conserve l'humidité au sol
- Arrosez le soir (après 20h) : l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage qui consomme beaucoup plus d'eau pour le même résultat
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens
- Tenez compte de la pluie prévue ou tombée : n'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies



© P. LE POCHAT

Chasse aux fuites !

Les fuites peuvent représenter jusqu'à 20% de la consommation d'un foyer. Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit c'est plusieurs centaines de m³ perdus par an.